

Charte de la sécurité: foire aux questions (FAQ)

1 Questions générales sur la Charte de la sécurité

1.1 Combien coûte la Charte de la sécurité?

L'inscription et l'adhésion à la Charte de la sécurité sont entièrement gratuites.

1.2 Que dois-je faire après avoir signé la Charte de la sécurité?

Communiquez votre adhésion à vos collaborateurs et annoncez-leur les mesures qui seront prises (instruction des règles vitales). Vous pouvez éventuellement aussi communiquer votre adhésion et le message de la Charte de la sécurité à vos clients et fournisseurs: à partir d'aujourd'hui, tous les collaborateurs de notre entreprise disent «STOP en cas de danger».

Vous trouverez le détail des obligations auxquelles s'engagent les signataires sur le site de la Charte de la sécurité.

1.3 Quels sont les avantages d'être membre de la Charte de la sécurité?

Les membres de la Charte de la sécurité bénéficient d'outils d'aide à la mise en œuvre de la sécurité au travail qui leur permettront également de créer les conditions nécessaires pour une bonne culture de la sécurité dans leur entreprise. En signant la Charte de la sécurité, vous montrez à vos clients, à vos partenaires et au grand public que la sécurité et la santé de vos collaborateurs et de vos partenaires vous tiennent à cœur.

1.4 Les membres de la Charte de la sécurité sont-ils davantage contrôlés par la Suva?

Non. La Charte de la sécurité est totalement indépendante des activités de contrôle de la Suva.

1.5 L'adhésion à la Charte de la sécurité a-t-elle une influence sur les primes?

Non. Mais il est prouvé que la sécurité au travail est rentable pour les entreprises et que le retour sur investissement s'établit à 2,2 pour chaque franc investi dans la prévention.

1.6 Et s'il arrive quand même un accident?

Cela n'a pas d'incidence sur le statut de membre. La Charte de la sécurité est un signe de bonne volonté concernant la sécurité au travail et ne comporte aucune obligation légale.

1.7 Que fait-on de mes données personnelles?

Vous trouverez des informations concernant la protection des données à l'adresse www.charte-securite.ch/protection-des-donnees.

2 Nouveau site Internet depuis juillet 2019

2.1 Pourquoi le site Internet a-t-il été modifié?

Vu l'accroissement des membres, le site de la Charte de la sécurité était constamment surchargé. Le nouveau site est plus performant, mais il a également fait l'objet d'une refonte graphique que le rend à la fois plus moderne, plus aéré et plus informatif.

2.2 Quels sont les principaux changements?

Le nouveau site offre la possibilité de commander ou de télécharger des outils de mise en œuvre de la Charte de la sécurité dans l'espace membres:

- cartes STOP
- affichettes
- attestation de membre
- modèles de présentation
- logo de la Charte de la sécurité en plusieurs langues

Des vidéos dans lesquelles des entreprises membres expliquent pourquoi elles ont adhéré à la Charte de la sécurité et comment elles la mettent en œuvre sont également disponibles dans l'espace public.

3 Inscription et login

3.1 Quelles sont les possibilités offertes dans l'espace membres?

Les utilisateurs ayant accès à l'espace membres peuvent y modifier leurs données personnelles ou télécharger le logo de leur entreprise et commander différents documents comme, par exemple, la carte STOP (voir 2.2.). Ils peuvent également y télécharger leur attestation de membre.

3.2 Comment peut-on changer de mot de passe?

Si vous avez oublié votre mot de passe, il vous suffit de cliquer en-dessous du masque de connexion sur «ici» pour demander un nouveau mot de passe. N'oubliez pas d'indiquer l'adresse e-mail correspondant à votre nom d'utilisateur. Le nouveau mot de passe qui vous permettra de vous connecter vous sera envoyé à cette adresse e-mail.

3.3 J'ai oublié l'adresse e-mail correspondant à mon nom d'utilisateur: que dois-je faire?

Le mieux est de vous adresser à l'équipe de la Charte de la sécurité: info@sicherheits-charta.ch.

3.4 Où se trouvent les supports de formation?

Tous les documents disponibles en téléchargement sont regroupés sous la rubrique «Téléchargements». D'autres supports utiles sont également proposés dans l'espace membres.

3.5 Que dois-je faire si j'ai plusieurs succursales?

Vous pouvez saisir plusieurs succursales dans le formulaire d'adhésion ou compléter la liste plus tard dans l'espace membres.